



Direction de l'Information
Ministère des Affaires extérieures
Ottawa Canada

Bulletin

hebdomadaire canadien

Vol. 26, N° 43

27 octobre 1971

LES RÉFORMES PÉNALES DANS LES PÉNITENCIERS DU CANADA

Le solliciteur général du Canada, M. Jean-Pierre Goyer, dans une déclaration à la Chambre des communes le 7 octobre, a fait connaître la situation actuelle du régime carcéral fédéral qui s'applique aux personnes condamnées pour une période de deux ans ou plus. Le ministre a énuméré les réformes apportées il y a quelques mois dans les pénitenciers du Canada en ce qui regarde le vêtement des détenus, la coupe des cheveux, les visites, les permissions de sorties, les services médicaux, la collaboration entre les détenus et le personnel de correction, les conditions de travail, d'études etc.

"A partir de maintenant, a dit M. Goyer, nous voulons mettre l'accent sur la réhabilitation du détenu plutôt que sur la protection de la société."

Voici de larges extraits de la déclaration de M. Goyer:

...Qu'il me soit permis de citer quelques chiffres quant à la situation actuelle.

D'abord, sur le plan strictement économique, l'État doit dépenser environ \$10,400 par année pour garder un individu en détention, alors qu'il ne lui en

coûte que \$415 si le même individu bénéficie d'une libération conditionnelle.

Au cours du mois de juin dernier, 5,257 délinquants étaient en liberté surveillée à travers le Canada. Un relevé effectué par la Commission des libérations conditionnelles au cours du mois de juin, au sujet de 2,663 libérés conditionnels a révélé que 2,078, soit 78 p. 100, avaient un emploi. Leurs gains pour ce seul mois ont été de près de \$857,000. En se fondant sur ces résultats et sur les sommes gagnées par ces mêmes individus pendant une année, soit un montant de plus de 10 millions de dollars, leur contribution à l'impôt sur le revenu, tant fédéral que provincial, a été estimée à près de 1.3 million de dollars.

Par ailleurs, voyons la dimension sociale. Au Canada, près d'un million de personnes ont un casier judiciaire. Une moyenne de 3,750 personnes sont admises chaque année dans nos 36 institutions fédérales. Il s'y trouve présentement 7,270 détenus dont la moyenne d'âge est de 30 ans, et 80 p. 100 de nos détenus sont des récidivistes.

Il est évident, d'après ces chiffres sommairement exposés, que la réhabilitation des délinquants demeure un des problèmes majeurs de notre époque. La situation actuelle découle du fait que nous avons mis l'accent sur la protection de la société, plutôt que sur la réhabilitation du détenu.

BUT DU SYSTÈME DE CORRECTION

Pendant trop longtemps, notre société à tendance punitive a cultivé cette disposition d'esprit qui réclamait que le délinquant, quels que soient son âge ou sa faute, soit placé derrière les barreaux. Et encore aujourd'hui, trop de Canadiens refusent de considérer le délinquant comme un membre de la société, et semblent ignorer que le but du processus de correction est de faire du délinquant un citoyen utile à la collectivité dans le respect des lois, et non plus un individu étranger à la société et en guerre avec elle.

Nous avons donc décidé d'insister sur la réhabi-

SOMMAIRE

Les réformes pénales dans les pénitenciers du Canada	1
La science au secours des nageurs	3
Exposition commerciale géante	3
Accord canado-japonais	4
Mise en circulation des films présentés à Ontario Place	4
Enquête au sujet des tricots importés	4
Une grue géante à Toronto	5
Politique sur la vaccination anti-variolique	5
Vente de blé à la Chine	5
Index mensuel	7

litation de l'individu plutôt que sur la protection de la société.

Les criminologues, les psychologues, les psychiatres, tout comme nos cadres, qui ont une longue expérience dans le domaine correctionnel s'entendent pour dire qu'au moins 80 p. 100 de nos détenus peuvent se réhabiliter.

Il s'agit d'établir une politique qui touchera ce 80 p. 100, soit la plupart de nos détenus, plutôt que d'une politique de punition élaborée à partir des besoins de la minorité. Sans aucun doute, nous faut-il continuer de protéger la société contre les criminels dangereux. Mais nous devons également tenir compte du fait que la plupart des prisonniers ne font pas partie de cette catégorie.

Les réformes sont entreprises en nous basant sur deux principes fondamentaux. D'abord, un détenu est toujours un citoyen qui, tôt ou tard, retournera à une vie normale dans notre société et, à ce titre, a un droit fondamental à ce que l'on respecte sa dignité humaine, bien sûr, mais également, dans la plus large mesure possible, ses droits de citoyen. Ensuite, en vue de réhabiliter le détenu avec le plus de chances de succès, il faut profiter au maximum de la participation de la population, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de nos institutions, et recréer à l'intérieur de celles-ci une vie qui se rapproche le plus possible de la vie normale d'un citoyen.

En nous inspirant de ces principes, nous espérons pouvoir changer dans nos institutions le climat de tension qui provient de contraintes inutiles, de politiques vieillottes, ou d'institutions désuètes, en un climat plus détendu qui sera plus propice à la réhabilitation des individus.

RÉFORMES ENTREPRISES

Nous avons donc entrepris de libéraliser le régime. D'abord, nous avons fermé la section à sécurité maximale du pénitencier de Saint-Vincent-de-Paul; nous avons transféré à Millhaven la plupart des détenus du vieux pénitencier de Kingston.

Nous avons interrompu les travaux de construction du nouveau centre correctionnel de Mission, en Colombie-Britannique, et crée un groupe de travail ayant précisément pour mandat d'évaluer toute cette question des institutions à sécurité maximale et de me faire rapport à la fin du mois d'octobre.

Nous projetons présentement l'établissement d'un plus grand nombre de centres de pré-libération. Nous prévoyons de permettre les visites de la famille du détenu dans des conditions qui respectent davantage la vie privée, surtout dans les institutions à sécurité maximale.

Dans d'autres institutions, nous envisageons la possibilité de permettre aux détenus de sortir, suivant l'instauration d'un système de congés, qui seront du genre "permissions militaires", congés périodiques, prévisibles et sur une base de mérite. Déjà, dans une de nos institutions, soit celle de Warkworth, des détenus occupent un emploi régulier

dans une entreprise locale; ils s'absentent donc quotidiennement de l'institution.

Par ailleurs, nous avons déjà créé un comité consultatif permanent de huit psychiatres, pour nous aider à améliorer la santé mentale des détenus malades et pour étudier les lacunes du système actuel. Nous prévoyons recevoir un premier rapport de ce groupe au cours du mois de novembre 1971.

J'aimerais également annoncer la venue prochaine, dans nos services médicaux, d'un conseiller permanent en nursing. De plus, en octobre, il se tiendra une réunion de tous les médecins qui sont au service des pénitenciers en vue de déterminer les besoins médicaux des détenus et de reviser en profondeur les services dispensés aux détenus afin de procéder sur une base rationnelle.

COMITÉS DE DÉTENUS

Nous avons encouragé, au sein même des institutions la formation de comités de détenus. Des élections ont été tenues dans les 36 institutions, et tous les comités se sont réunis au moins une fois. Cette formule de comités des détenus a été accueillie avec enthousiasme par ces derniers. Ces comités assureront une meilleure collaboration entre les détenus et le personnel de correction afin de mieux cerner les problèmes des détenus.

Dans un autre domaine, nous avons modifié les règlements relatifs aux communications entre les détenus, les députés et le Commissaire des pénitenciers; depuis quelques semaines, les lettres ne sont plus ouvertes ou censurées par les autorités des institutions.

Tout récemment, nous avons modernisé la coiffure des détenus, et nous les avons pourvus de vêtements semblables à ceux portés dans la société, notamment les vêtements utilisés au cours des moments de loisirs. Nous avons aussi aboli l'humiliante coutume d'utiliser des numéros d'identité sur les vêtements.

Dans cette même optique, nous avons de plus l'intention d'appliquer le concept de la "vie en groupes" (living unit concept) que nous avons mis à l'essai avec succès dans quelques-unes de nos institutions. Il s'agit de recréer une mini-communauté normale; nous groupons dans un même pavillon un nombre restreint de détenus; ils partagent les mêmes locaux que les agents de correction qui s'occupent d'eux. En fait, nous mettons en oeuvre un genre de thérapie de groupe. Il en résultera que le détenu ne sera plus dépersonnalisé, comme il l'était dans l'anonymat trop fréquent de l'ancien système.

Nous proposons également d'établir dans nos institutions le régime des cafétérias pour remplacer les repas pris en cellule qui ne font que contribuer à déshumaniser davantage la vie à l'intérieur d'une institution.

NOUVELLE CONCEPTION DU TRAVAIL

Et parmi les réformes les plus significatives qui ont été proposées, je voudrais signaler la nouvelle con-

LA SCIENCE AU SECOURS DES NAGEURS

Bien des plages canadiennes, polluées à cause de la circulation d'eau insuffisante, pourront être remises à la disposition du public l'été prochain si les autorités municipales se servent d'un système d'écoulement mis au point par le Conseil national de recherches du Canada.

Les chercheurs du Laboratoire d'hydraulique ont conçu ce système après avoir reçu les résultats des tests effectués sur les plages d'Ottawa par le médecin-hygiéniste; selon ces résultats, toutes les plages de la ville étaient polluées et, au début du printemps, fermées aux nageurs.

Toutefois, le système d'écoulement fut adopté par la ville d'Ottawa peu après et la plus grande plage de la ville, à Mooney's Bay sur la rivière Rideau, fut de nouveau accessible aux nageurs.

En collaboration avec le Service des travaux publics de la ville les chercheurs du CNRC ont d'abord construit un modèle de la rivière Rideau à la plage de Mooney's Bay. Cette plage avait subi une forte pollution pendant l'été 1970, en partie à cause de l'eau stagnante.

Maintes plages canadiennes se trouvent sur les bancs des rivières et lacs où, pour la sécurité des nageurs ou bien pour réduire l'érosion de la plage, l'écoulement est très faible. Par conséquent, ces plages deviennent souvent des piscines d'eau stagnante et non chlorinée.

"Il y a jusqu'à 3,000 personnes à Mooney's Bay pendant une fin de semaine d'été et il va de soi qu'il y a un problème de pollution", nous a dit monsieur Joe Ploeg, chef du Laboratoire. "Même si l'eau qui coule dans Mooney's Bay avait été pure, la plage serait devenue polluée quelques heures seulement après l'ouverture au grand public."

Le modèle hydrodynamique a confirmé que, pendant l'été, lorsque l'eau entre dans Mooney's Bay à raison de 250 pieds cubes par seconde, l'écoulement dans la région de natation est nul car il n'y a aucune circulation naturelle de l'eau le long de la plage.

A la suite de ces recherches on a installé deux pompes dans la rivière Rideau en amont de la plage. On a ainsi déversé 50 pieds cubes par seconde d'eau relativement pure, provenant du milieu du courant, là où les gens se baignent. Dans cette partie il en résulta un courant de vitesse constante d'un quart de pied par seconde et une réduction de pollution à des niveaux acceptables.

En faisant entrer l'eau plus fraîche, le système du CNRC permet non seulement de réduire la pollu-



Les études du CNRC contribuent à combattre la pollution des eaux, permettant ainsi aux jeunes de jouir de nos plages sans danger.

tion mais également de régler la température de l'eau grâce à un dispositif placé à l'entrée de l'eau.

EXPOSITION COMMERCIALE GÉANTE

L'Exposition canadienne du Meuble de 1972 aura lieu du 9 au 14 janvier dans les bâtiments de l'Automobile, du Colisée et de l'Industrie au Parc des Expositions de Toronto. Cet événement annuel, le plus important du genre au Canada, met en vedette les produits de l'industrie canadienne du meuble dont le chiffre d'affaires au détail s'élève à 1.25 milliard de dollars.

Depuis ses débuts en 1949, l'Exposition cana-

dienne du Meuble joue un rôle d'une importance vitale pour l'industrie des ameublements au Canada et influe profondément sur la commercialisation de mobiliers et d'accessoires d'ameublement de fabrication canadienne.

Par l'organisation de journées publiques et par une promotion active qui fait appel à tous les médias, l'Exposition ou Marché du meuble s'emploie depuis de nombreuses années à faire mieux connaître au consommateur canadien la qualité, la valeur et le style du mobilier canadien.

ACCORD CANADO-JAPONAIS

Un accord de coopération prévoyant l'échange de données techniques concernant les réacteurs à eau lourde a été conclu en septembre à Tokyo entre l'Énergie atomique du Canada, limitée (EACL) et la Corporation japonaise pour le développement des réacteurs de centrale et du combustible nucléaire.

L'accord canado-japonais, valable pour cinq ans, a été signé par M. J.L. Gray, président de l'EACL et par M. G. Inoue, président de la Corporation japonaise. Cet événement a eu lieu au cours de la Conférence Japon-Canada sur l'énergie atomique, à laquelle assistaient M. J.J. Greene, ministre canadien de l'Énergie, des Mines et des Ressources et M. W. Hiraizumi, ministre japonais des Sciences et de la Technologie et président de la Commission atomique du Japon.

Le Japon, comme le Canada, s'intéresse aux réacteurs de puissance dont le combustible est de l'uranium naturel, le modérateur de l'eau lourde et le caloporteur de l'eau légère bouillante. L'EACL a déjà construit et met actuellement en service une centrale nucléaire munie d'un réacteur de ce type. Il s'agit de la centrale Gentilly située sur la rive sud du St-Laurent non loin de Trois-Rivières, dont la puissance électrique est de 250 mégawatts. De son côté, la Corporation japonaise susmentionnée construit actuellement près de Tsuruga la centrale Fugen de 165 mégawatts qui est du même type que celle de Gentilly.

Le Japon et le Canada vont donc pouvoir aux termes de cet accord échanger des données utiles en ce qui concerne des questions comme la physique des réacteurs, les propriétés hydrauliques et caloporteurs de l'eau bouillante, la sécurité des systèmes, les alliages de zirconium, les combustibles, les commandes et l'instrumentation. On s'attend à ce que cette collaboration contribue largement au développement des réacteurs à eau lourde dans les deux pays concernés.

MISE EN CIRCULATION DES FILMS PRÉSENTÉS À ONTARIO PLACE

En vue de faire apprécier les talents des réalisateurs de cinéma ontariens par un nombre accru de personnes dans la province, dans le reste du Canada, aux États-Unis et dans d'autres pays du monde, le Gouvernement de l'Ontario mettra en circulation quelques-uns des films qui ont été présentés cet été à la ciné-sphère d'Ontario Place; ces films, intitulés *North of Superior*, *Where the North Begins* et *Seasons in the Mind* seront distribués, tant sur le plan national qu'international, pour le compte de la *Columbia Pictures of Canada*.

North of Superior, film IMAX pour écran large, réalisé par Graeme Ferguson, de Galt, montre la

grandeur du pays qui s'étend au nord du lac Supérieur, de la région de Puckasaw jusqu'à la frontière du Manitoba. Les caméras survolent la région, filment la forêt dévorée par les flammes, la vie des réserves indiennes et d'autres scènes jamais encore vues à l'écran.

Where the North Begins, film réalisé par David Mackay, découvre le pays et les habitants de la région septentrionale située entre North Bay et Sault-Sainte-Marie, en passant par l'île Manitoulin et la baie d'Hudson. Des prêtres jouant au hockey, des hommes pratiquant le commerce de la fourrure, des champions de ski et d'autres personnes de la région du Nord figurent dans des scènes filmées à Cobalt, à Timmins, aux chutes Iroquois, à Kirkland Lake, à Chapleau et ailleurs.

Seasons in the Mind, film tourné pour écran large par deux réalisateurs ontariens à l'esprit imaginatif, Michael Milne et Peter Pearson, présente l'évolution des quatre saisons dans l'est de l'Ontario, notamment dans le comté de Lanark, à Hastings, Belleville, Glengarry, Renfrew, Eganville, Van Kleek Hill et Ottawa. Le film utilise plusieurs procédés optiques spéciaux et présente une image nostalgique des premiers temps de l'Ontario en projetant des photographies de l'époque.

ENQUÊTE AU SUJET DES TRICOTS IMPORTÉS

M. C.A. Annis, président de la Commission du textile et du vêtement, a annoncé qu'une enquête serait instituée par la Commission au sujet de la plainte formulée par l'Institut canadien des textiles alléguant que l'importation de certains tissus de tricot double et de tricot sur métier chaîne menaçait de causer des préjudices sérieux aux fabricants canadiens de textiles. La Commission a donc décidé d'instituer une enquête et de soumettre un rapport au ministre de l'Industrie et du Commerce au sujet des répercussions de l'importation de ces tissus sur la production au Canada.

"Si l'on constate que les marchandises en question sont importées à des prix, en quantités et dans des conditions telles que des préjudices sérieux pourraient être causés à la production au Canada d'articles de textile ou d'habillement, et que les projets soumis par les producteurs canadiens sont acceptables, la Commission a l'intention de dire dans son rapport si, à son avis, des mesures spéciales de protection devraient être mises en vigueur," a déclaré le président.

Des audiences concernant cette enquête auront lieu quand elles s'avéreront nécessaires. Elles pourront se tenir en public si, de l'avis de la Commission, la nature des renseignements présentés le permet.

M. Annis a fait remarquer que tout producteur qui prétend avoir souffert des importations et qui

réclame des mesures spéciales de protection devra présenter un projet indiquant les changements qu'il a l'intention d'apporter à ses opérations pour accroître son aptitude à faire face à la concurrence internationale sur le marché canadien.

UNE GRUE GÉANTE À TORONTO

Une nouvelle grue de \$600,000 servant au déplacement des conteneurs est actuellement en service dans le port de Toronto.

L'appareil a dû subir une série d'épreuves préliminaires visant à vérifier sa puissance de levage de conteneurs chargés, quelles qu'en soient les dimensions.

Depuis le milieu des années 60, les entreprises utilisent de plus en plus les conteneurs et ce fait explique qu'en octobre 1970, les autorités du port aient demandé à la compagnie Leo Gottwald de Düsseldorf, en Allemagne de l'Ouest, de fabriquer cet appareil unique en son genre.

La grue peut se déplacer sur un rayon maximal de 82 pieds et lever un poids de 26.4 tonnes, ce qui lui permet de charger et de décharger sur la partie du navire opposée au quai des conteneurs remplis dont la longueur atteint 40 pieds.

Cette grue, de conception unique au monde, a été spécialement construite pour répondre aux exigences du port. Elle est montée sur un support mobile de 91 tonnes et équipée d'un pylône et d'un bras qui assurent en tout temps une portée maximale. Ainsi, le temps d'attente des navires arrivant à Toronto est grandement réduit.

En vue de rendre plus efficace encore le fonctionnement de la grue, le port de Toronto s'est récemment porté acquéreur d'un autre appareil sans précédent dans l'industrie portuaire canadienne: un camion à chargement vertical pouvant transporter des conteneurs chargés de 40 pieds de longueur pour les rapprocher ou les éloigner de la grue.

POLITIQUE SUR LA VACCINATION ANTIVARIOLIQUE

Le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social, M. John Munro, a commenté les articles de presse indiquant que la vaccination antivariolique systématique des jeunes enfants ne serait plus nécessaire. Le ministre a fait observer que si ce type de vaccination ne présentait la plupart du temps aucun risque, il pouvait parfois entraîner de graves complications telles qu'infection généralisée par le virus vaccinal, inflammation du tissu cérébral, et même la mort.

Le Canada n'a déploré aucun cas de variole au cours des vingt dernières années, exception faite d'un cas importé en 1962, mais a relevé un ou deux

décès par an, causés par des complications dues aux méthodes de vaccination.

Chaque ministère provincial de la Santé déterminant son propre programme de vaccination systématique, le ministère fédéral inscrira ce sujet à l'ordre du jour du Comité consultatif de l'épidémiologie, qui réunira tous les épidémiologistes provinciaux en novembre.

M. Munro a aussi précisé que le Gouvernement fédéral n'a pas l'intention, pour le moment, de modifier les formalités imposées aux voyageurs arrivant de pays où la variole sévit, même si ce n'est que sporadiquement. Il sera toujours exigé que ces personnes prouvent qu'elles ont été récemment vaccinées.

VENTE DE BLÉ À LA CHINE

Le ministre chargé de la Commission canadienne du blé, M. Otto Lang, a annoncé à la Chambre des communes récemment que la Commission avait vendu 500,000 tonnes longues de blé à la République populaire de Chine.

L'accord, qui alloue une tolérance de 5 p. 100 ou moins de la quantité convenue, comporte un maximum de 19.6 millions de boisseaux. Cette vente n'inclut pas celle de 98 millions de boisseaux qui a fait l'objet d'un accord intervenu à Pékin en octobre dernier. M. Lang a déclaré que lorsque les livraisons auront été complétées, les exportations de blé canadien à la Chine auront atteint 117.6 millions de boisseaux depuis le début de cette année.

En déposant le communiqué de presse de la Commission canadienne du blé, M. Lang a dit que les termes de crédit avaient été conclus grâce à une garantie donnée à la Commission du blé par le Gouvernement fédéral.

Les classes spécifiées dans le nouveau contrat sont le blé nos 2,3 et 4 du Nord-Manitoba. Toutes les expéditions se feront à partir des ports de la côte du Pacifique. Elles débiteront au cours des prochaines semaines et se poursuivront pendant une période de trois mois.

Les termes de la vente sont les mêmes que ceux des accords précédents signés avec la République populaire de Chine. Un paiement de 25 p. 100 comptant sera versé au moment du chargement de chaque navire et le solde sera payable en dix-huit mois, avec intérêt.

LES RÉFORMES PÉNALES DANS LES PÉNITENCIERS DU CANADA

(Suite de la page 2)

ception du travail et des industries au sein des pénitenciers. Tous savent qu'actuellement l'organisation des industries dans nos institutions encourage de mauvaises habitudes de production. Le taux de rendement de nos détenus s'évalue à environ un tiers de

celui d'un travailleur normal. Pour remédier à cette situation, à titre d'essai, nous avons mis sur pied deux projets.

A l'institution à sécurité minimale de William Head, sur l'île Vancouver, un salaire régulier sera versé pour la construction d'un bâtiment dont l'institution a besoin. Les détenus devront répondre aux mêmes exigences que celles en vigueur dans l'entreprise privée, pour ce qui est des heures de travail et de la productivité. Au lieu de l'allocation quotidienne actuelle, qui varie entre 55c. et 85c., les détenus recevront le salaire minimum fédéral qui leur permettra de payer leurs vêtements, d'aider à entretenir leur famille, d'économiser en prévision de leur libération, de payer leurs impôts et d'être admissibles aux prestations d'assurance-chômage et à celles versées en vertu de la loi des accidents du travail. Quand il sera libéré, le détenu sera peut-être moins enclin à dévaliser une banque: bien au contraire, il aura déjà un compte en banque. Il pourra même toucher, comme tout autre travailleur, des prestations d'assurance-chômage au cours de la période de temps nécessaire pour se trouver un emploi.

A Drumheller (Alberta), nous sommes déjà allés plus loin: les détenus ont l'entière responsabilité de la construction, de l'organisation et de l'exploitation d'un terrain pour la pratique du golf. Et l'argent provenant des revenus de ce commerce est versé en entier au fonds de fiducie des détenus. Ce projet-pilote sur lequel nous fondons de l'espoir démontrera qu'il est possible de laisser les détenus assumer eux-mêmes des responsabilités, et ainsi d'agir comme dans la société normale.

PROGRAMMES D'ÉTUDES

Un autre projet important est présentement en cours dans le domaine de l'éducation correctionnelle. Au mois de septembre dernier, le Collège public St. Lawrence, de Kingston, a agrandi le cadre de son campus pour englober le pénitencier de Collins Bay. L'institution fera donc partie intégrante du campus, et les détenus pourront suivre les mêmes programmes, auront les mêmes professeurs et recevront les mêmes diplômes que les étudiants inscrits à plein temps au Collège. Ceci permettra une meilleure structuration des programmes éducationnels ainsi qu'une rotation de professeurs. Le détenu sera donc en contact avec un plus grand nombre de personnes de l'extérieur, ce qui facilitera sa réintégration éventuelle à la société.

Un autre projet à l'élaboration duquel le Service canadien des pénitenciers participe est un projet de

recherche en collaboration avec la *Donner Foundation of Toronto* et l'Université de Victoria. D'ici un an, nous comptons pouvoir déterminer les effets de l'éducation correctionnelle de manière à évaluer les activités des détenus après leur libération.

Toutes ces réformes seront impossibles, cependant, à moins que nous n'ayons à notre disposition un personnel hautement qualifié. Nous voulons accroître l'effectif du personnel professionnel du Service (criminologues, sociologues, psychologues, techniciens en matière correctionnelle, etc.) de manière à augmenter la proportion des professionnels par rapport au nombre des détenus. Nous avons à notre disposition une très large réserve puisque déjà les CEGEP, les collèges et les universités offrent des cours techniques et professionnels dans le domaine de la correction.

* * * * *

LE RÔLE DES EMPLOYEURS

Un troisième élément essentiel à la mise en oeuvre de ces réformes, c'est la participation des citoyens. Un programme important est celui que doivent mettre en oeuvre les membres de la collectivité extérieure pour encourager la réhabilitation de l'ex-délinquant. Nous avons entrepris des études à long terme sur les relations communautaires pour mieux planifier les programmes auxquels les citoyens, les employeurs, les agences bénévoles et les professionnels participent de concert avec nous; nous avons finalement fait campagne en vue d'exhorter les employeurs canadiens, y compris nos propres ministères, à embaucher les libérés conditionnels et les anciens détenus.

Dès que notre société sera mieux sensibilisée au problème de la prévention du crime et de la réhabilitation des délinquants, et que les citoyens se rendront compte des avantages, tant économiques que sociaux, d'un programme de réhabilitation, une bonne partie du défi sera relevée.

On nous reprochera peut-être d'effectuer des réformes trop libérales ou de négliger de protéger la société contre les criminels dangereux.

Il est vrai que cette nouvelle politique de réhabilitation va comporter certains risques. Par contre, nous ne pouvons perpétuer un système qui nous expose à des dangers encore plus évidents.

Ceci dit, nous sommes tout à fait conscients des dangers que présentent certains détenus, et nous entendons prendre toutes les mesures nécessaires en vue de protéger la société contre eux.

* * * * *

CORRECTION

L'article de la page 1 du Numéro 40 du B.H.C. (6 octobre) aurait dû avoir pour titre "Réunion de l'Assemblée de l'Atlantique-Nord à Ottawa", et le premier paragraphe du même article se lire comme il suit: "Extraits de l'allocation du secrétaire d'État aux Affaires extérieures, M. Mitchell Sharp, à la réunion de l'Assemblée de l'Atlantique-Nord tenue pour la première fois à Ottawa le 27 septembre".

INDEX MENSUEL

(Vol. 26 – Octobre 1971)

- Accords internationaux
 Accord canado-japonais, No 43, p. 4
- Agriculture
 Conférence sur les maladies des arbres,
 No 41, p. 6
 Les méfaits du gui, No 40, p. 3
- Aide extérieure
 Les jeunes face au développement, No 42, p. 6
- Arts et Musées
 Expositions importantes au Musée du Québec,
 No 41, p. 5
 Les tournées de l'Orchestre du CNA, No 42, p. 6
 Mise en circulation des films présentés à
 Ontario Place, No 43, p. 4
- Assemblée de l'Atlantique-Nord
 Réunion de l'— à Ottawa, No 40, p. 1;
 No 43, p. 6 (correction)
- Bethléem (voir Histoire)
- Chine, La Rép. pop. de (voir aussi Commerce et Postes)
 Le Canada réclame un siège à l'ONU pour —,
 No 41, p. 1
- Churchill Falls (voir Visites et Voyages)
- Commerce et Industrie (voir aussi Transports)
 Enquête au sujet des tricots importés,
 No 43, p. 4
 Exposition commerciale géante, No 43, p. 3
 Industriels du Québec à San Francisco,
 No 40, p. 3
 La dimension économique du Canada dans le
 contexte nord-américain, No 42, p. 1
 Vente de blé à la Chine, No 43, p. 5
- Consommation (voir Commerce)
- CNRC (voir Sciences)
- Droit
 Conférence nationale sur le —, No 42, p. 7
 Les réformes pénales dans les pénitenciers du
 Canada, No 43, p. 1
- Économie (voir Commerce et Industrie)
- Éducation et Enseignement (voir aussi Nord canadien)
 Dixième anniversaire de l'AUPELF, No 40, p. 3
 La Conférence internationale d'Éducation,
 No 40, p. 3
- Énergie électrique
 Experts en — au Manitoba, No 40, p. 6
- Énergie nucléaire (voir aussi Accords int.)
 La croissance nucléaire du Canada illustrée à
 Genève, No 41, p. 5
- États-Unis (voir Commerce et Industrie)
- Films (voir Arts et Musées)
- Forêts (voir Agriculture)
- Genève (voir Énergie nucléaire)
- Histoire
 Conférence sur les ressources historiques,
 No 41, p. 4
 Le Centre d'information de la Place royale,
 No 41, p. 6
 Les Moraves de Bethléem, No 41, p. 3
- Indiens et Esquimaux (voir Arts et Musées)
- Japon (voir Accords int.)
- Justice (voir Droit)
- Laporte, M. Pierre (voir Postes)
- Manitoba (voir Énergie électrique)
- Nord canadien
 Réunion sur les bibliothèques du Grand Nord,
 No 41, p. 6
- Norvège (voir Visite et Voyages)
- Ontario Place (voir Arts et Musées)
- ONU (voir Chine)
- Pollution (voir Sciences)
- Postes
 Service de colis postaux destinés à la Rép. pop.
 de Chine, No 40, p. 6
 Timbre en l'honneur de Pierre Laporte,
 No 42, p. 4
- Québec (voir aussi Arts et Musées)
 Un coin touristique de la Vieille Capitale,
 No 40, p. 4
- San Francisco (voir Commerce et Industrie)
- Santé et Bien-être
 Augmentation du budget du programme sur le
 tabac, No 42, p. 4

Santé et Bien-être (suite)

- Expériences en matière de revenu garanti,
No 41, p. 3
- Politique sur la vaccination anti-variologique,
No 43, p. 5

Sciences

- La science au secours des nageurs, No 43, p. 3
- Nouveau comparateur de courant continu,
No 41, p. 7

Tourisme (voir Québec)

Transports (voir aussi Visites et Voyages)

- Une grue géante à Toronto, No 43, p. 5
- Nouvelle entreprise de transport maritime,
No 42, p. 6

Urbanisme

- Une enquête intéressante, No 42, p. 5

Visite et Voyages

- Visite du gouverneur général à Churchill Falls,
No 42, p. 3
- Visite d'une délégation norvégienne du trans-
port, No 42, p. 5